

Parcs nationaux—Loi

dire que le district de Thunder Bay sera doté d'un parc national. Il ne le sera peut-être pas. En effet, même si une localité ou un ensemble de localités décidaient d'en faire la demande, le gouvernement pourrait dire qu'il n'a malheureusement pas les moyens d'accéder à leur demande. Cette mesure permet toutefois d'amorcer le processus.

Ce projet de loi comporte de très bonnes restrictions. Par exemple, les terres visées doivent être la propriété du gouvernement du Canada. De cette façon, les propriétaires des terres se trouvant à l'intérieur du vaste territoire en cause n'ont pas à craindre que leurs terres se retrouvent tout à coup à l'intérieur des limites d'un parc et, par conséquent, de perdre le droit d'y mener les activités qu'ils y mènent depuis des années. Il exige qu'un préavis soit donné aux gens de sorte qu'ils puissent faire connaître leur opinion. Ainsi, la ville de Thunder Bay aura la possibilité d'entamer des discussions avec ses voisins du sud et de l'est, la bande indienne de Fort William, avec ses voisins du sud et de l'ouest, la municipalité de Neeming et peut-être avec ses voisins plus éloignés de la municipalité de Paipoonge.

Nous pouvons maintenant commencer à discuter de la façon dont cette mesure pourrait être mise en oeuvre et voir si l'on s'entend pour présenter au ministre de l'Environnement (M. McMillan) une proposition précise et sérieuse comportant des dispositions d'ordre financier clairement définies pour attendre ensuite la réaction du gouvernement. La balle est maintenant dans le camp du service des parcs et des loisirs de la ville de Thunder Bay. En déposant le projet de loi C-30, nous cherchions à nous assurer que la ville de Thunder Bay sache que la porte est ouverte. Nous avons fait un grand pas en avant.

On peut en dire autant de Terre-Neuve, de la Saskatchewan, du comté de Bruce et d'autres endroits de l'Ontario parce que cette possibilité leur est maintenant offerte, eux aussi. Ils n'ont plus à se demander comment convaincre un Cabinet surchargé de travail de présenter un projet de loi distinct pour leur donner un parc. Dans quatre ans, nous nous trouverons peut-être encore en période pré-électorale et nous devons peut-être encore faire face à des gens pressés de prendre leurs vacances. C'est un bon mécanisme qui aide vraiment les représentants de ces quatre régions à présenter leurs projets.

Il n'empêche pas les autorités de Thunder Bay de changer d'idée et de conclure un accord avec l'Ontario pour convertir le parc provincial Sibley, où se trouve le fameux géant endormi, en parc national. Le district de Thunder Bay est entièrement libre de faire les plans qu'il veut. C'est extrêmement important, monsieur le Président. Je remercie les députés de m'avoir donné l'occasion de participer à la troisième lecture du projet

de loi C-30. Je sais qu'au moins un de mes collègues veut parler du projet de parc national des Prairies en Saskatchewan. Il y en a peut-être d'autres qui veulent également parler.

Nous appuierons ce projet de loi. C'est une bonne mesure législative. Il aurait pu être meilleur, mais nous aurons l'occasion de l'améliorer plus tard.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai examiné le projet de loi et n'ai pu y trouver qu'une petite mention se rapportant aux Prairies, à part Banff, Jasper, Elk-Island et un parc au Manitoba.

Je voudrais rappeler à la Chambre qu'il y a environ 15 ou 16 ans, j'avais été invité par les ministres fédéral et provincial d'alors à une grande cérémonie qui s'est déroulée dans la ville de Regina. Il y avait là des représentants des provinces du Manitoba et de l'Alberta ainsi que des États du Montana et du Dakota du Nord.

● (2020)

Tous les spécialistes de la faune et naturalistes de l'Ouest canadien étaient là. Il y avait aussi des auteurs et des artistes. Deux ou trois cents personnes ont assisté à cette cérémonie parce qu'on y annonçait l'accord sur le Parc national des Prairies. Mon bon ami, le député de Bow River (M. Taylor), appréciera sûrement la chose, car il y a beaucoup de prairies dans sa circonscription.

Par la suite, tous ceux qui disent «non» se sont mis de la partie. Tous les gouvernements sans exception, provinciaux et fédéraux, des trois différents partis, ont temporisé, baratiné, chahuté, atermoyé et trouvé toutes les excuses imaginables pour que ce parc ne soit pas établi.

A la dernière page du projet de loi, dans l'avant-dernier article, j'ai vu que les municipalités rurales de Val Marie et de Old Post en Saskatchewan étaient mentionnées. Bien sûr, ces deux municipalités pourraient faire partie d'une bien plus grande région qui deviendra le parc national des Prairies. Peut-être la nouvelle sécheresse et les terribles difficultés que nos céréaliculteurs et nos éleveurs connaissent présenteront en définitive un certain avantage, parce que des centaines de personnes ont déjà quitté la région et que des centaines d'autres vont certainement les suivre. C'est triste à dire, certaines des localités qui restent sont en train de dépérir. Il est donc un peu curieux de voir qu'une grande région des Prairies va être rendue à la nature. Elle comprend des dizaines de milliers d'acres de terres marginales et improductives qui n'auraient en fait jamais dû être exploitées, mais qui l'ont été grâce à la Compagnie de la baie d'Hudson et au Canadien Pacifique.